

Porteurs des valeurs de la Culture de Paix, telles l'Education Populaire et la Solidarité,

Le Mouvement de la Paix, les associations et
organisations signataires célèbrent ensemble

la Journée Internationale de la Paix,

observée mondialement le 21 septembre de
chaque année.

Elles ont décidé pour la
Côte d'Or de marquer cet évènement le

samedi 23 septembre 2017

Marche de la Paix

Départ 9h30

place des cordeliers

EN MARCHÉ POUR LA PAIX !

STOP LA GUERRE - STOP LES VIOLENCES

VIVRE EN PAIX DANS UN MONDE DE SOLIDARITÉ, DE JUSTICE ET DE FRATERNITÉ



Le Mouvement de la Paix depuis 1948...

Le point central d'animation sera
place François Rude.



Des haltes se feront tout au long du parcours au cours
desquelles auront lieu :
des prises de parole, des animations diverses :
chants, musiques, poèmes, etc...

Le parcours :

Départ place des Cordeliers 9h30

Place Jean Macé

Rue du Bourg

Place François Rude

Tour du Marché.

Place des Ducs

Place du Théâtre

Place de la Libération

Salle de Flore (ou autre selon le temps)

le pot de la Paix offert par la Mairie de Dijon

Ensuite retour place François Rude aux stands des
Associations.



Venez nombreux(ses)
En famille, avec vos amis
Avec vos voisins



**A L'APPEL DU
MOUVEMENT POUR LA
PAIX**

Partout en France,

samedi 23 septembre 2017

Marche de la Paix

Départ 9h30

Place des Cordeliers



Les signataires de l'appel en Côte d'Or :
Loisirs et Solidarité des Retraités (LSR 21 DIJON),
L'Institut d'Histoire Sociale (IHS CGT 21), L' UD CGT 21,
Les Amis de la Terre, Nature et Progrès, Greenpeace,
le MAN (Mouvement Alternative Non violente)

Historique !

Le Traité d'interdiction des armes nucléaires vient d'être adopté à l'ONU

Vendredi 7 juillet, les Nations Unies ont approuvé un Traité d'interdiction des armes nucléaires.

Selon le projet de texte, le traité couvre tout l'éventail des activités liées aux armes nucléaires, interdisant à tout État partie de s'engager dans le développement, le test, la production, la fabrication, l'acquisition, la possession ou le stockage d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs (source ONU).



La France doit *soutenir, voter* et *ratifier* le Traité d'interdiction des armes nucléaires



Les interdictions s'appliquent également à tout engagement à utiliser ou à menacer d'utiliser des armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs.

C'est une grande victoire pour les peuples du monde entier. Après les armes chimiques et les armes bactériologiques, ce sont les armes nucléaires qui sont interdites en tant qu'armes de destruction massive, sur la base d'un Traité d'interdiction.

L'humanité dispose désormais d'un instrument juridique contraignant pour interdire les armes nucléaires en déclarant, sans ambiguïté, que les armes nucléaires ne sont pas seulement immorales, mais aussi illégales.

Tant d'années et tant de travail acharné de générations de militants contre les armes nucléaires sont couronnés par un succès.

Ces luttes conduites depuis 1950, ont mobilisé des dizaines de millions de personnes à travers des rassemblements multiformes, mais aussi des appels souvent initiés par les survivants d'Hiroshima et de Nagasaki (les hibakushas). Ainsi, nous avons obtenu successivement l'arrêt des essais nucléaires dans l'atmosphère, sous la mer, puis un traité d'interdiction définitif des essais nucléaires et des Zones exemptes d'armes nucléaires sur les $\frac{3}{4}$ de la surface du Globe.

Aujourd'hui c'est un Traité d'interdiction des armes nucléaires, élaboré dans le cadre de l'ONU par 122 Etats qui concrétise l'article 6 du Traité de Non-Prolifération signé par la France.

L'existence de ce traité va imposer à la nouvelle Assemblée Nationale de ratifier ce traité et de bannir des arsenaux français les armes nucléaires et les stratégies suicidaires qui les accompagnent.

Cette question va avoir un retentissement et susciter débat dans tout l'espace public, puisque le traité interdit tous les soutiens, techniques, financiers, logistiques qui participent à l'existence des armes nucléaires. Les élus locaux, administrant les riverains des sites nucléaires militaires devront eux aussi participer au débat, car le traité affirme sans ambiguïté, que par leur seule présence, les armes atomiques constituent un risque majeur de catastrophe humanitaire.

Le Mouvement de la Paix et les signataires de l'appel à la marche de la Paix, conscients que ce traité marque une rupture historique au sein des relations internationales en offrant l'opportunité de raviver l'esprit de la Charte des Nations Unies pour construire un processus pacifique de sécurité collective, sont déterminés à mobiliser l'opinion publique en France pour que le gouvernement respecte ses engagements et ratifie ce traité en choisissant la raison contre l'enfer.

Le Mouvement de la Paix et les signataires de l'appel à la marche de la Paix, investis dans le combat pour un monde sans armes nucléaires, invitent la population à :

- **Propager** et fêter dès à présent cette bonne nouvelle partout en France en particulier à travers des initiatives publiques.
- **Signer** la pétition demandant l'arrêt des programmes de modernisation des armes nucléaires pour lesquels il est prévu de doubler les crédits consacrés aux armes nucléaires dans le budget de la France.
- **Participer** à la marche pour la paix qui aura lieu le **samedi 23 septembre, rassemblement à 9h30 place des cordeliers**, pour la mise en œuvre du traité d'interdiction des armes nucléaires et le gel des programmes de modernisation de ces armes.
- **Participer** aux mobilisations qui auront lieu le W.E. des 7 & 8 octobre autour des sites liés aux armes nucléaires en France (Île Longue, Valduc, Istres, Le Barp, etc.)